

## Les principaux champs d'action de la communauté de ville de Guingamp aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Pour étudier les principaux domaines d'intervention de la communauté de ville de Guingamp à l'époque moderne, nous disposons de deux sources majeures : d'une part, les registres de délibérations ; ceux parvenus jusqu'à nous ne débutant qu'en 1602<sup>1</sup>, ils conditionnent le cadre chronologique retenu pour notre intervention, à savoir les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; d'autre part, les comptes des miseurs fort détaillés pour le XVII<sup>e</sup> siècle (même s'ils comportent quelques lacunes, certaines années manquant à l'appel). Les comptes du XVIII<sup>e</sup> siècle se révèlent moins riches d'enseignement pour notre propos, mais n'en demeurent pas moins précieux.

La lecture de ces deux sources nous permet ainsi de dégager trois grands sujets d'intervention du pouvoir municipal à Guingamp que nous étudierons successivement. D'abord les ponts, portes et pavés ainsi que certains édifices de la ville comme la tour de l'horloge qui réclamaient tous un entretien régulier et parfois – très certainement plus souvent que les hommes de la communauté ne l'auraient souhaité – des réparations de plus ou moins grande envergure. Ensuite, le logement des gens de guerre en conséquence du rôle de ville de garnison joué par Guingamp depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle. Enfin, l'aide apportée aux pauvres malades de contagion et démunis de toutes sortes ; il ressort en effet que la communauté de ville eut fort à faire dans ce domaine tout au long des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Ces trois principaux champs d'action de la municipalité guingampaise trouvent leur origine dans le rôle de ville de passage assuré par la cité sous l'Ancien Régime. Le flot continu des personnes et des marchandises dans la ville close et les faubourgs mettait à mal ponts, portes et pavés – que des malveillants ou délinquants s'ingéniaient déjà à fragiliser –

<sup>1</sup> Précisons que les deux premiers registres conservés, cotés BB 2 et BB 3 ne renferment que des extraits de délibérations prises entre 1602 et 1755. Le premier registre de délibérations proprement dit (coté BB 4) débute à la date du 18 décembre 1602.

autant qu'il favorisait l'afflux de misérables (déjà bien présents en ville) qui espéraient trouver en milieu urbain l'assistance et la charité publiques dont ils avaient besoin pour survivre. Quant à son statut de ville de garnison, c'est bien parce qu'elle était située sur un axe routier majeur (la route menant de Rennes à Brest) – et qu'elle avait un passé de place forte – que Guingamp devint un lieu de séjour privilégié pour les troupes du roi (voir document en annexe).

## I - Entretien et réparation des ponts, portes, pavés et autres édifices publics

Il apparaît que durant toute la période considérée, ceux-ci sont constamment mis à mal. On observe trois facteurs de dégradation : la délinquance, les intempéries et l'usure.

### A) *Les délinquants opérant des dégradations volontaires*

Il semblerait en effet que certains particuliers trouvaient un malin plaisir à s'en prendre aux portes de la ville qui furent de nombreuses fois victimes de leur malveillance nocturne. En mars 1615, ils s'amusèrent ainsi à rompre les serrures de la porte de Tréguier<sup>2</sup> tandis qu'en janvier 1624 ils procédèrent à l'ouverture de la porte Tourquellenic après en avoir violemment ôté la serrure<sup>3</sup>. De tels méfaits avaient toutes les chances de rester impunis, faute pour la communauté de pouvoir mettre la main sur leurs auteurs. Et ce n'est visiblement pas la délibération prise le 15 octobre 1678 à la suite de la dégradation du «pont levy de la porte de Tréguier lequel par l'enlèvement de ses fermentz estoict enthierement tombé par tere et absolument ruinée» qui empêcha à l'avenir le renouvellement de pareils délits : en dépit de la défense faite par la communauté de ville de Guingamp à tout particulier de voler, tant de nuit que de jour, les chaînes et autres «fermentes des portes et ponts levys de ladicte ville» sous peine de cent livres d'amende en cas d'arrestation<sup>4</sup>, des malintentionnés ne se gênèrent pas en avril 1693 par exemple pour rompre la porte de l'un des regards de la pompe et en emporter la serrure<sup>5</sup>. A la vérité, les portes de la ville continuaient d'être la cible du vandalisme de certains et le seront encore longtemps : ce n'est pas sans raison que le 22 aout 1715, apprenant que les fermetures des portes de Rennes et de Saint-Michel étaient tom-

<sup>2</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 2 (délibération du 4 mars 1615).

<sup>3</sup> *Ibid.* (délibération du 6 janvier 1624).

<sup>4</sup> Arch. mun. Guingamp, CCI 5 (compte de Gilles de la Grève).

<sup>5</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 6 (délibération du 24 avril 1693).



bées à terre, les hommes de la communauté de ville prévenaient que, laissées ainsi, elles étaient exposées à être volées<sup>6</sup>. L'expérience du passé leur avait enseigné...

### *B) Les intempéries, sources de dégradations accidentelles*

Autre facteur de dégradation des ponts, portes, pavés et autres édifices publics de la cité tout autant imprévisible que celui évoqué à l'instant : les intempéries comme les tempêtes et les fortes pluies, ces dernières souvent à l'origine de graves inondations. C'est ainsi qu'en 1626-1627, le miseur Julien Couppé dut verser 38 liv. 16 s. aux paveurs ayant «réparé une breche et grande ouverture qui auroit esté faicte par les inondations» dans le pont de la porte de Rennes<sup>7</sup>. L'année suivante, en 1627-1628, son successeur à la miserie de Guingamp, Yves Chaillou, fut à son tour confronté à semblable situation : le pont dormant de la porte Saint-Michel ayant été emporté par les grandes eaux, il fallut – en attendant de le refaire à neuf – installer des poutres pour servir de passage aux chevaux et charrettes. Le travail fut effectué par huit hommes qui oeuvrèrent pendant deux jours entiers<sup>8</sup>. Mais les réparations n'étaient pas toujours engagées immédiatement. Pour preuve cette délibération du 29 décembre 1711 qui nous apprend que «depuis plusieurs années le grand chemin à la sortie du faux-bourg nommé la rue de Tréguier de la ville de Guingamp jusques au pont Pontzer sur la riviere de Trieu a esté totalement ruiné par les grandes inondations». Quand bien même il est «presque impossible d'y passer dans aucune saison de l'année», rien n'a visiblement été entrepris pour le remettre en état<sup>9</sup>. Dans la nuit du 3 au 4 mars 1724, les grandes pluies provoquèrent à nouveau le débordement du Trieux. Résultat : les ponts de Saint-Michel furent rompus et la circulation immédiatement coupée entre ce faubourg et la ville close. Quelques jours plus tard, ce fut au tour du pont conduisant de la ville close au bourg noble de Sainte-Croix d'être considérablement endommagé : l'inondation fit un grand trou en plein milieu du pont<sup>10</sup> ! En janvier 1728, la cause de la rupture du pont de la porte de la Pompe est également une inondation. L'écroulement de ce pont est alors lourd de conséquences : les chevaux ne pouvant plus passer, ils ne peuvent venir en ville ; or ce passage est l'un des plus fréquentés, Guingamp tirant la plupart de ses provisions de Pontrieux. La situation est d'ailleurs jugée suffisamment grave par la communauté pour que celle-ci

<sup>6</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 8.

<sup>7</sup> Arch. mun. Guingamp, 4 CC 12.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> Voir note 6.

<sup>10</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 9 (délibération du 20 mars 1724).

délibère de refaire le pont à neuf mais cette fois-ci en pierre pour qu'il dure assez longtemps «attandeu qu'estant de bois il en couste infiniment tous les ans»<sup>11</sup>. En revanche, si la tempête qui s'abattit fin janvier 1749 sur Guingamp ne parait pas avoir mis à mal les ponts de la ville, elle n'épargna pas l'horloge de la cité : la violence des vents fut telle que les chaînes et ressorts de l'horloge se brisèrent, exigeant des réparations à hauteur d'une centaine de livres<sup>12</sup>. Momentanément privée d'horloge, la population dut s'en trouver fort incommodée « tant par raport aux offices que par raport aux passants et voyageurs ne sachant [plus] à quelle heure l'on [vivait] »<sup>13</sup> !

### C) *Le grand passage conduisant inévitablement à l'usure*

Reste que la principale cause de la dégradation des ponts, portes et pavés surtout est à mettre sur le compte de l'usure du temps, accélérée par le grand passage des personnes et des marchandises... et le peu de solidité de certains matériaux de construction utilisés. Il est évident qu'un pont en bois résistera moins longtemps qu'un pont en pierre. Sachant qu'un pont emprunté chaque jour par des voitures et charrettes de toutes sortes s'use plus rapidement qu'un pont moins exposé au passage, nous ne sommes dès lors pas surpris de constater que ceux situés sur des grands axes de circulation sont ceux qui nécessitent le plus de réparations ou d'entretien : ainsi des ponts des portes de Rennes, de Tréguier, de la Pompe et de Saint-Michel. Jugeons plutôt. La ruine du pont de la porte de la Pompe le 22 janvier 1634 causait un important préjudice aux Guingampais : «les charoys de Pontrioux prochain port de mer de cette ville» empruntaient quotidiennement ce pont<sup>14</sup> ; or nous avons signalé combien la route de Pontrioux était vitale pour l'approvisionnement de Guingamp. Que le pont de la porte Saint-Michel menace de s'effondrer comme le 29 mars 1695 et c'est le grand chemin conduisant à Brest qui est sur le point d'être coupé<sup>15</sup>. Une telle perspective n'avait alors rien d'agréable, le pont se trouvant «sur la route publique la plus fréquentée». Les Guingampais le constateront d'ailleurs à maintes reprises, notamment au lendemain de la terrible inondation du 18 août 1773 qui provoqua «l'écroulement et l'enlèvement des

<sup>11</sup> *Ibid.* (délibérations des 21 janvier et 22 mars 1728).

<sup>12</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 11 (délibération du 27 janvier 1749).

<sup>13</sup> *Ibid.* (délibération du 26 janvier 1753). Le préjudice était à ce point important pour les habitants, qui ne pouvaient concevoir la vie sans leur horloge qu'ils affectionnaient particulièrement, que le 14 mai 1716, en étant privés – la tour du même nom est alors en cours de réédification – ils firent «offre de contribuer selon leur force et faculté pour les frais à faire pour sonner le battant sur une des cloches de l'église» (Arch. mun. Guingamp, BB 8).

<sup>14</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 2.

<sup>15</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 6.

deux ponts en pierre qui séparaient la ville et le fauxbourg de Saint-Michel<sup>16</sup>. Même importance «stratégique» des pont et porte de Rennes. Si un vendredi de 1626-1627, le miseur Julien Couppé ne perdit pas de temps à faire racommoder le pont de la porte de Rennes lorsque celui-ci réclama des travaux de charpente, c'est parce que « le lendemain sabmedy estoit jour de marché », c'est-à-dire jour de grande affluence à Guingamp. Il fallait donc pouvoir accueillir tous ceux qui s'y rendaient<sup>17</sup>. Ce jour était économiquement important pour la cité. De même lorsqu'en octobre 1697 puis à nouveau en novembre 1717 l'une des poutres du pont s'écroula, causant du coup une grande ouverture dans ce dernier, l'incident devait être considéré avec sérieux. Il fallait y remédier au plus vite dans la mesure où le pont se situait sur le grand passage de Paris à Morlaix et à Brest<sup>18</sup>. Le très mauvais état de ce pont risquait à tout moment de provoquer «quelque facheux accident aux voitures publiques (et) surtout aux carosses qui ne (pouvaient) aller à Morlaix ny à Brest par autre endroit que par la porte de Rennes de cette ville»<sup>19</sup>. Quant aux pont et pavés de la porte de Tréguier, eux aussi devaient être maintenus en bon état. Crevés ou enfoncés, ils jetaient les Guingampais (et bien d'autres) dans l'embarras, le pont étant très fréquenté, particulièrement en juin 1727 : il y passait alors un nombre de voitures encore plus important qu'à l'ordinaire depuis la destruction des ponts de Saint-Michel, et cela ne pouvait manquer de porter «un grand pre-judice auxdites voytures et en (retarder) le cours et à tout le peublicq»<sup>20</sup>.

Cependant, malgré l'intérêt de ces ponts, portes et pavés, la lecture des registres de délibérations nous enseigne que les hommes de la communauté de ville ne paraissaient pas toujours pressés de leur apporter les réparations qui s'imposaient. Un exemple parmi d'autres : bien que le 8 novembre 1717 ils aient été informés de l'effondrement d'une poutre du pont de la porte de Rennes qui allait inmanquablement causer la ruine de l'édifice si aucuns travaux n'étaient entrepris, les hommes de la communauté n'avaient toujours pas délibéré sur ce qu'il convenait de faire le 10 décembre suivant<sup>21</sup>. N'en déduisons pas pour autant un manque d'intérêt de leur part, bien au contraire... C'est seulement qu'ils n'avaient pas les mains libres pour agir à leur guise. En effet, soit il leur fallait obéir (et s'en tenir) à des arrêts du Conseil comme celui de 1681 qui les obligeait,

<sup>16</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 12 (délibération du 24 août 1773).

<sup>17</sup> Arch. mun. Guingamp, CC 12. A cette occasion, Couppé versa la somme de 34 sols au charpentier nommé Marion.

<sup>18</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 6 (délibération du 24 octobre 1697) et BB 8 (délibération du 8 novembre 1717).

<sup>19</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 11 (délibération du 21 avril 1745).

<sup>20</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 9 (délibération du 10 juin 1727).

<sup>21</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 8.

le 14 février 1720, à ne débloquent qu'un maximum de trente livres pour réparer le pavé à l'entrée de la porte de Rennes<sup>22</sup>, soit ils n'avaient tout simplement pas le sou pour engager les travaux nécessaires : le 11 mars 1746, alors que «le public se plaint du mauvais état où sont [...] les pavés et ponts des portes de Rennes et de Tréguier qui sont entièrement ruinés par le nombre des rouliers et des voitures qui passent par cette ville», la communauté ne peut absolument rien faire, ses caisses étant totalement vides<sup>23</sup>. Soit enfin l'accord préalable de l'intendant (à partir de 1689) était indispensable, procédure administrative qui ne pouvait que retarder le commencement des travaux. Ce sont là autant de contraintes qui conduisaient la communauté à n'engager finalement que de menus travaux de réfection ou de consolidation lorsque ceux-ci auraient exigé un apport financier autrement plus important. On le voit, les seuls ponts, portes et pavés de Guingamp causaient bien du souci aux hommes de la communauté de ville...

## II - Le logement des gens de guerre

Deuxième grand domaine d'intervention de la municipalité guingampaise sous l'Ancien Régime, le logement des troupes armées n'était assurément pas une mince affaire. Non seulement il fallait leur trouver un local mais encore celui-ci devait-il les satisfaire. De plus la communauté devait contribuer à l'entretien matériel et alimentaire des gens de guerre.

### A) Où les loger ?

La question du logement proprement dit des troupes d'armes posait un véritable problème à la communauté de ville pour au moins deux raisons : la cité était petite et beaucoup d'habitants exemptés du casernement. Le 15 mai 1675, les édiles justifiaient leur demande de décharge du logement des gens de guerre à Guingamp par le fait que «la ville et ses faux-bourgs [étaient] de peu d'étendue»<sup>24</sup>. Le 15 avril 1693, la perspective d'avoir à loger quatre compagnies de dragons – qui pouvaient représenter ensemble environ deux cents hommes et deux cents chevaux – n'enchantaient guère les hommes de la communauté, conscients des difficultés qu'ils allaient rencontrer «non seulement à cause du peu d'habitants qu'il y [avait] dans ladite ville capable de loger et que la plupart se (disaient) exempt [...], mais encore parce que la plupart desdits habitants

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> Voir note 19.

<sup>24</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 2.

n'[avaient] point d'escurie»<sup>25</sup>. A la vérité, en cette fin de XVII<sup>e</sup> siècle, Guingamp était un lieu «extraordinairement petit»<sup>26</sup>, une petite ville<sup>27</sup> et le demeurait toujours un siècle plus tard : le 9 novembre 1780, les hommes de la communauté n'avertissaient-ils pas que si le casernement de deux bataillons du régiment d'Anhalt devait être imposé à Guingamp, «le petit nombre d'habitants de cette ville et dépendances ne [pourrait] jamais fournir ny le logement ny fournir le nombre de lits nécessaires à cette troupe»<sup>28</sup> ?

Nul doute que le manque de place posait un sérieux problème ; mais comme si celui-ci ne suffisait pas à la peine de la municipalité, il fallait encore que la population lui complique la tâche. Ainsi le 16 décembre 1691, alors que la communauté de ville est à la recherche de logements propres à accueillir des soldats irlandais malades, les habitants des faubourgs de Saint-Michel et de Sainte-Croix refusent de participer à l'effort de casernement au nom-même de leur exemption. L'inconvénient, c'est qu'un tel «privilège» «donne lieu à la retraite de la pluspart des habitants et à l'oppression de ceux qui demeurent en ville»<sup>29</sup>, ce qui bien entendu n'arrange en rien les affaires des édiles. Autre exemple d'une population peu coopérative en la matière : apprenant, le 13 mai 1695, l'arrivée imminente du ban et de l'arrière-ban de l'évêché de Saint-Brieuc pour rester «en quartier pendant la plus grande partie de la compagnie (campagne)», plusieurs Guingampais s'empressent aussitôt de «divertir» leurs meubles «pour ne pas loger»<sup>30</sup>. Quelques particuliers avancent quant à eux leur profession pour échapper au logement des troupes : le 15 janvier 1676, le sieur Desau Jan, officier au régiment de Picardie, déclare en «estre exempt par ses services»<sup>31</sup>. Le 5 juillet 1694, c'est Clet Morinière qui, en tant que maître chirurgien juré de la ville, réclame et obtient l'exemption du casernement<sup>32</sup>. Le 29 mai 1703, l'annonce de l'arrivée prochaine à Guingamp du régiment

<sup>25</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 6. Précisons en effet que «la plus grande partie des maisons de cette ville et faubourgs appartient tant à Mrs du clergé gents de main morte qu'à la noblesse que Mgr l'intendant veut être exemptés» (Arch. mun. Guingamp, BB 8, délibération du 18 octobre 1715).

<sup>26</sup> *Ibid.* (délibération du 26 novembre 1693).

<sup>27</sup> *Ibid.* (délibération du 30 avril 1697).

<sup>28</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 13. Signalons que vers 1695-1710, la ville de Guingamp compte 180 maisons, Saint-Michel 158 et Sainte-Croix 92 (Arch. mun. Guingamp, BB 2 et BB 6). La municipalité était la première à déplorer «la petitesse de cette ville et la rareté des logements qui ne se peuvent faire sans faire sortir des leurs les habitants» (Arch. mun. Guingamp, BB 8, délibération du 5 décembre 1712).

<sup>29</sup> Voir note 24.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 5.

<sup>32</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 6.



de Carman – composé de treize compagnies avec officiers et état-major – conduit pour sa part plusieurs particuliers à signifier au maire leur exemption du logement des gens de guerre «étants syndics perpétuels de paroisses circonvoisines de cette ville»<sup>33</sup>.

Comment, dans de telles conditions, ne pas deviner l'appréhension des hommes de la communauté à chaque annonce d'un séjour de troupes dans leur ville ? Et comment ne pas comprendre qu'ils aient dû parfois en arriver à la dernière extrémité, c'est-à-dire obliger tous les habitants, exempts ou non, à loger les gens d'armes ? Ainsi en octobre 1716, alors que «la ville et fauxbourgs sont [déjà] entièrement remply, même Sainte-Croix et Saint-Michel par 500 hommes de marine et par une compagnie de dragons qui y sont en quartier», Guingamp doit encore accueillir six compagnies de dragons. La communauté estime ne pas avoir le choix et délibère, «veu le grand nombre de troupes et l'impossibilité de les pouvoir loger», que le maire «les loge généralement chez tout le monde privilégié et non privilégié, exempts et non exempts»<sup>34</sup>. Gageons que les mécontents auront été nombreux...

### B) Un logement qui doit plaire

Mais trouver enfin un local susceptible d'héberger les gens de guerre ne signifiait pas forcément la fin des soucis pour la municipalité. Encore fallait-il que les logements plaisent aux intéressés. Or visiblement, ce fut loin d'être toujours le cas. L'année 1707 est à cet égard exemplaire. Le 29 juin, alors que le maire est finalement parvenu, après maintes difficultés, à meubler cinq chambres destinées au logement des dragons d'une compagnie du régiment de Belabre, un des officiers de cette dernière lui fait savoir que deux d'entre elles ne conviennent pas à ses hommes, n'étant pas assez belles à son goût - alors que pour le maire, ces logements «sont des plus commodes et des plus beaux»<sup>35</sup>. Le 6 octobre suivant, c'est au tour du lieutenant de la compagnie colonelle alors présente en quartier à Guingamp de réclamer de meilleures chambres pour ses dragons casernés dans la maison de Mme Desnoes-Roussel située sur le bas Martrait : il jugeait en effet que si ses soldats étaient malades, c'était en raison du «méchant état» de l'endroit où ils logeaient<sup>36</sup>.

Apparemment, ils ne furent pas les seuls à se montrer insatisfaits des logements mis à leur disposition, une délibération du 9 juin 1712 nous apprenant que «jusques icy [...] Mrs les colonels qui ont eu leurs quartiers

<sup>33</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 7.

<sup>34</sup> Arch. mun. Guingamp, BB2 (délibération du 15 octobre 1696).

<sup>35</sup> Voir note 33.

<sup>36</sup> *Ibid.*

en cette ville [de Guingamp] se sont plaints de ce qu'on ne les logeoit pas convenablement»<sup>37</sup>. Et ce n'est certainement pas le maréchal des logis de la compagnie du régiment de Belabre présente à Guingamp en décembre 1715 qui aurait contredit pareils propos : le 19 du mois, il alla trouver le procureur du roi pour que celui-ci vienne se rendre compte personnellement du genre de logement qui avait été mis à la disposition de ses dragons. Arrivé sur place, le procureur du roi ne put que constater l'évidence : l'une des chambres comportait plusieurs trous sans compter que la plus grande partie des barreaux ne valait rien<sup>38</sup>. Le mécontentement du sous-officier était donc parfaitement légitime ; tout comme celui des cavaliers du régiment de Nogent en quartier à Guingamp le 10 janvier 1728 : l'écurie qu'ils occupent alors – et qui appartient à l'église Notre-Dame – est en mauvais état ; en effet, « le chéneaux de ladite escurie [est] tout poury et tombe par terre»<sup>39</sup>.

Entre d'un côté des habitants peu enclins à prêter des logements aux gens d'armes ou à accueillir ceux-ci chez eux, et d'un autre côté des officiers naturellement portés à exiger pour leurs hommes – quand ce n'est pas pour eux-mêmes – ce qu'il y a de mieux, on aura remarqué que la communauté de ville avait fort à faire. De toute évidence, le statut de ville de garnison n'était pas facile à assumer.

### C) *L'entretien matériel et alimentaire des troupes armées*

Les obligations de la municipalité à l'égard des gens d'armes ne se limitaient pas à leur trouver un logement convenable. Il fallait aussi leur fournir du matériel et subvenir à leur nourriture. C'est ainsi par exemple que, le 17 février 1645, jour de l'arrivée à Guingamp de 317 soldats irlandais, la communauté délibéra qu'il serait versé «à chacun des soldats trois sols par jour pour nourriture et entretien»<sup>40</sup>. Le 26 septembre 1675, il est demandé au comptable de se pourvoir au plus vite de «dix tonneaux de bled, moittyé froment moittyé saigle pour faire le pain de munition pour la subsistance des troupes quy [doivent] passer par ceste ville de jour à autre», en octobre. Quant à la boisson, c'est plus d'une cinquantaine de barriques de vin qui seront fournies aux mêmes troupes<sup>41</sup>. Le 7 octobre suivant, la ville doit cette fois accueillir, pour une nuit, les archers de la

<sup>37</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 8.

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 9.

<sup>40</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 2. Les soldats irlandais étant restés deux jours à Guingamp, la communauté dépensa donc 95 liv. 2 s. «pour leur despance et nourriture» (Arch. mun. Guingamp, CC 14, compte de Jacques Le Brun).

<sup>41</sup> Arch. mun. Guingamp, CC 15 (compte d'Ollivier-François Allain).

maréchaussée : la communauté leur délivre du pain, du vin et de la viande pour leur subsistance, tandis que leurs chevaux – logés sous la halle – reçoivent du foin et de la paille<sup>42</sup>. Cette assistance alimentaire devenait particulièrement pesante en période de cherté des grains comme en février 1752 : la ville de Guingamp allait devoir accueillir en août, pour un séjour d'un mois, le régiment de cavalerie d'Enrichemont alors qu'elle était hors d'état de pouvoir loger ces soldats «tant par rapport à la disette et chertée des denrées que par rapport aux fréquents passages des troupes» qu'elle subissait déjà, sans compter que cela était «à charge à l'habitant [...] obligé de fournir de tout aux cavaliers»<sup>43</sup>.

Mais la communauté ne procurait pas seulement blés, boissons et fourrages. En février 1678, le comptable de Guingamp dut fournir aux deux capitaines de compagnies des régiments de Champagne et de Normandie, venant de Brest et se rendant à Metz, «les harnois nécessaires pour porter leurs mallades et bagages». Quelques mois plus tard, en novembre, il lui faudra procurer cette fois à quatre compagnies d'infanterie du régiment de Vuionne deux «harnois» et un cheval «de louage» pour leur service jusqu'à la ville de Morlaix<sup>44</sup>. Une délibération du 3 mai 1695 nous enseigne quant à elle que, du 4 avril au 1<sup>er</sup> mai, la ville de Guingamp reçut la visite de cinq compagnies de dragons du régiment de Valençay auxquelles il fallut fournir du bois et de la chandelle – pour leur corps de garde – à raison de 23 s. 6 d. par jour<sup>45</sup>. Le 8 mai 1748, la communauté de ville devait cette fois garnir chacune des dix-huit chambres destinées au logement de trois compagnies du régiment de Penthièvre d'«une marmitte et [d'] une cramalière»<sup>46</sup>.

Ainsi que nous pouvons en juger, la venue et le séjour de troupes armées à Guingamp pour un temps plus ou moins long, exigeaient de la part du pouvoir municipal autant de fermeté que de compréhension envers des habitants généralement peu réjouis de cette cohabitation forcée, en même temps qu'une grande disponibilité d'écoute à l'égard des gens de guerre dont il valait mieux satisfaire les moindres désirs afin d'éviter tout conflit.

<sup>42</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 5.

<sup>43</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 11 (délibération du 23 février 1752). Nous ne citerons qu'un seul exemple : selon les termes de l'ordonnance de novembre 1675, un hôte hébergeant un capitaine doit lui fournir chaque jour 36 onces de pain, une pinte et demie de vin ou un pot et demi de cidre ou de bière et deux livres de viande.

<sup>44</sup> Voir note 41 (compte de Gilles de la Grève).

<sup>45</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 6.

<sup>46</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 11.

<sup>47</sup> Sur les problèmes de cohabitation entre civils et militaires à Guingamp sous l'Ancien Régime, lire A. SOULABAILLE, «Les gens de guerre et la violence à Guingamp aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», *M.S.H.A.B.*, tome LXXIII, 1995, p. 119-134.

### III - L'aide aux pauvres malades et démunis de toutes sortes

Enfin, troisième et dernier grand champ d'action de la municipalité guingampaise aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le soutien apporté aux pauvres malades et démunis de la cité. Celui-ci se présente essentiellement sous deux formes : la distribution de repas et de médicaments d'une part, le versement de sommes d'argent plus ou moins élevées d'autre part, cette dernière aide – financière – s'adressant aux pauvres soit pris collectivement, soit à titre individuel.

#### A) La distribution de repas et de médicaments

Le XVII<sup>e</sup> siècle et plus encore le XVIII<sup>e</sup> siècle à partir de 1741 se caractérisant à Guingamp par une succession de crises démographiques (de plus ou moins grande ampleur) à mettre sur le compte de maladies contagieuses et d'épidémies de toutes sortes – parfois associées à la disette (tableau 1) –

Tableau 1 : Maladies et épidémies à Guingamp aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Époque d'épidémie ou de contagion	Nature de l'épidémie ou contagion	Observations
Juillet-novembre 1623	non précisée	plusieurs décès mentionnés par Yves Le Trividic
Novembre-décembre 1626	dysenterie	49 décès à Notre-Dame
Janvier 1627	dysenterie	26 décès à Notre-Dame
Octobre-décembre 1627	peste	
Mai-juin 1628	non précisée	
Septembre-octobre 1629	peste	
Septembre-décembre 1630	peste	interruption de l'enregistrement des baptêmes sépultures
Mai 1631	peste	
Fin été - octobre 1632	petite vérole	
Septembre-novembre 1639	peste	
Septembre-octobre 1640	peste	
Septembre 1642	non précisée	
1647	non précisée	surtout des décès d'enfants
1653-1654	disette ?	petite mortalité

1661-1663	disette	crise dite de l'Avènement
Août 1664	petite vérole ou dysenterie	nombre de victimes presque aussi important que fin 1630
1667	non précisée	nombre important de décès en janvier et mai (18 et 20)
1683-1686	contagion endémique et disette	
1694	difficultés agricoles	
1697	difficultés agricoles	
1706-1707	dysenterie	en particulier dans le faubourg de Sainte-Croix
1708-1713	cherté des grains	
1719-1721	dysenterie et problèmes frumentaires	l'épidémie apparaît en novembre (avec 3 décès) et continue de sévir en décembre (avec 34 décès)
1730	dysenterie ?	
1732	dysenterie	
1738	dysenterie	
1741-1742	fièvre putride, dysenterie et disette	25 % du total des décès recensés en nov.-déc. 1741 janv. 1742
1748	variole ou dysenterie	
1754-1755	non précisée	
1758-1762	typhus et dysenterie	maladies apportées par les militaires de passage à Guingamp
1767-1768	dysenterie et typhoïde	de fortes pluies en sont à l'origine
1770	disette	peut-être une résurgence de la crise précédente car l'épidémie (dysenterie et typhus) est endémique
1772	cherté des grains	
1773-1775	non précisée	
1779-1780	dysenterie	apparue à la fin de l'été, elle fait de nombreuses victimes en oct.-déc.
1784	non précisée	
1786-1787	fièvre putride	
1789	variole ou dysenterie	

nous ne serons pas surpris de la forte implication de la communauté de ville pour tenter de soulager au mieux, dans la mesure des moyens disponibles, ceux des habitants frappés par le malheur. Elle se traduit notamment par des dépenses en produits alimentaires et médicaments. Ainsi dans le second quart du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1627, le miseur Yves Chaillou déboursa pour le seul mois de novembre 30 liv. 16 s. «tant pour pain, viande, chandelle, potz que prises, cadenatz et autres [...] fourniz pour traicter, nourir et medicamenter les pauvres mallades de contagion», c'est-à-dire atteints de peste. A l'occasion de la contagion qui sévit en mai et juin 1628, le comptable Prigent Lucas dut pour sa part dépenser 24 livres tournois en pain, vin, viande, poisson et autres choses nécessaires à la nourriture et au traitement des malades. Quant à Geffroy Jégou, miseur en 1629-1630, il devra payer une somme totale de 365 liv. 6 s. tournois pour subvenir à l'alimentation et à la médication des «suspects et mallades» de la peste durant son année de charge<sup>48</sup>. Cette dépense non négligeable, signe que l'épidémie frappa durement la population, demeure toutefois inférieure à celle que le miseur en charge en 1631 devra assumer après que la peste se fut de nouveau manifestée en mai : ce sont 1218 liv. 14 s. 6 d. que la communauté dut verser «pour la nourriture et entretienement des pauvres mallades de contagion en ladicté ville et forsbourgs de Guingamp tant en pain, vin viande, poisson, foin, paille, chandelle et autres mesmes commoditez», même si cette somme comprend également «le sallaire des chirugiens et autres personnes qui [ont] esté imploréz à secourir et traiter lesdits mallades»<sup>49</sup>.

Mais le pouvoir municipal ne procédait pas ainsi seulement en période d'épidémie ou de contagion. La ville comptait en effet suffisamment de pauvres (tableau 2) pour que son action «charitable» s'étendit aussi aux périodes de cherté ou de disette comme au printemps 1770 : un arrêt de la Cour autorisant les généraux de paroisses à prendre dans leur «coffre-fort» les sommes nécessaires à l'achat de blé, pain, riz et autres comestibles destinés aux pauvres, la communauté de ville de Guingamp délibéra le 5 mai «qu'il seroit pris dans les coffres forts de cette paroisse [Notre-Dame] la somme de quarante-cinq livres par semaine jusqu'à la prochaine récolte pour être employée conformément aux dispositions dudit arrêt»<sup>50</sup>.

### B) *Le versement d'argent*

Il semblerait cependant qu'à partir de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la contribution de la municipalité guingampaise au soulagement des pauvres malades et autres démunis de la cité se caractérisa davan-

<sup>48</sup> Arch. mun. Guingamp, CC 12.

<sup>49</sup> Arch. mun. Guingamp, CC 13.

<sup>50</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 12.

Tableau 2 : Nombre des pauvres recensés à Guingamp au XVIII<sup>e</sup> siècle

Années	Pauvres «officiels» non soumis à la capitation	Capités ne pouvant payés l'impôt car se déclarent «pauvres et sans biens»	Sources
1700	150		AMG, BB2
1721		22	AD35, C2081
1724		35 à 40	AD35, C2086
1734		28	AD35, C2105
1736		46	AD35, C4211
1737	100 à 110		AD35, C4108
1740		110 à 120	AD35, C4211
1741	90 à 100		AD35, C4108
1747		41	AD35, C4212
1753	198		AD35, C4110
1755	264 à 270		id.
1756	204 à 210		id.
1757	167		AD35, C4111
1758	167		id.
1760		50 à 60	AD35, C4213
1764		45 à 50	AD35, C4214
1770	163	13	AD35, C4112, C4214
1784		37	AD35, C4216

N.B. : l'approximation d'un chiffre provient de la mention «les filles d'un tel» ou «les enfants d'un tel» ; nous savons seulement que les individus concernés dans un cas pareil sont au moins deux...

AMG : Arch. mun. Guingamp

AD35 : Arch. dép. Ille-et-Vilaine

tage par le versement de sommes d'argent. Il est vrai que l'hôtel-Dieu puis l'hôpital général subvenaient déjà aux besoins alimentaires d'une grande partie des nécessiteux (du moins ceux qui avaient été acceptés par ces établissements) en même temps qu'ils leur dispensaient les soins nécessaires. Néanmoins, les difficultés économiques apparaissant plus aiguës et les années de disette se faisant plus fréquentes après 1650, le nombre d'indi-

gents augmenta tandis que la capacité d'accueil des institutions de charité susceptibles de les recueillir restait limitée<sup>51</sup>. La communauté se devait donc d'agir en faveur des misérables et laissés pour compte qui ne bénéficiaient pas des bienfaits des hôpitaux. Cette assistance se traduit par le versement d'argent destiné à être soit distribué entre l'ensemble des pauvres, soit octroyé à quelques-uns d'entre eux seulement. Ainsi le 29 août 1662, la ville étant remplie d'un nombre important de pauvres, y compris «des environs et paroisses voisines qui cherchent leurs subsistance attendu la disette générale», la municipalité décida d'abord de faire interdire l'entrée de la cité aux indigents extérieurs à Guingamp – c'est l'application du principe «à chacun ses pauvres» – et ensuite de remettre «toutes les semaines à messieurs les vicaires et recteurs de cette ville et fauxbourgs une somme de deniers pour distribuer de la part de cette communauté dans les familles les plus nécessiteuses»<sup>52</sup>. Le 10 juin 1774, la communauté de ville délibérait de donner 200 à 300 livres aux pauvres de la cité. Il est vrai qu'à cette date «le nombre des pauvres les plus nécessiteux de la ville est considérable» et que beaucoup de malades «ont besoin de pressants secours»<sup>53</sup>. Dix ans plus tard, le soutien financier de la municipalité en faveur des indigents est toujours de mise. En effet, le 4 février 1784, «les neiges et les glaces continuant de couvrir la terre d'une manière extraordinairement rigoureuse», faisant que les plus démunis de la cité se retrouvent dans une situation des plus misérables<sup>54</sup>, le miseur de Guingamp délivre une somme de 400 livres «pour estre distribuée aux pauvres les plus indigents»<sup>55</sup>. Rien d'étonnant donc à ce que, le 4 avril 1786, «désirant participer à un acte de bienfaisance aussy bien placé», la communauté de ville souscrive pour 200 livres par an au bureau de charité établi à l'initiative de plusieurs personnes de la cité<sup>56</sup>; le soulagement des pauvres était une des grandes préoccupations du pouvoir municipal guingampais.

Preuve en est qu'il ne s'attacha pas seulement à venir en aide aux défavorisés pris dans leur ensemble. Plus d'une fois en effet, il lui arriva de subvenir aux besoins de particuliers dont la (déplorable) situation

<sup>51</sup> Un mémoire daté du 11 mars 1720 – adressé par le subdélégué guingampais Mahé de Keranno à l'intendant de Bretagne – nous apprend que l'hôtel-Dieu pouvait alors entretenir 12 à 15 pauvres, tandis que l'hôpital général avait une capacité d'accueil de 20 à 25 pauvres. Il est donc clair que ces deux établissements ne pouvaient venir en aide qu'à très peu de gens... (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1273).

<sup>52</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 2.

<sup>53</sup> Voir note 50. Une délibération du 25 juillet suivant accorde finalement une somme de 300 livres à l'usage des démunis.

<sup>54</sup> Leur détresse est d'ailleurs à ce point réelle que «leurs cris de douleur se font sentir de toute part» (Arch. mun. Guingamp, BB 14).

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 15.



requérait une intervention. Ainsi en 1642, le miseur de l'époque, Christophe Cherdel, déboursa-t-il 16 liv. 12 s. pour aider à la nourriture du cordonnier François Épert, ce dernier accablé d'une «maladie contagieuse»<sup>57</sup>. Le 12 juillet 1724, le héraut de la cité, Yves Dufay, décédé en «laissant une grosse famille sans bien et hors d'état de faire les frais de ces funérailles», la communauté délibéra de prendre les frais de l'enterrement à sa charge<sup>58</sup>. Le 4 août 1733, ce fut Étienne Le Marec, «malade et dangereusement affligé d'un cancer à la jambe», qui bénéficia de la générosité municipale : les hospitalières ayant refusé de le recevoir dans leur établissement «à cause de son mal et veue sa grande pauvreté», la communauté décida de donner à cette pauvre femme «les quatre sols deux deniers par jour que l'on a de coutume de payer pour chaque pauvre qui sont dans la salle [des pauvres de l'hôtel-Dieu]»<sup>59</sup>. Deux mois plus tard, le 31 octobre, Gabrielle Le Gendre voulant «mettre sa soeur la veuve de Connan en la salle des pauvres ne pouvant pas la soutenir» mais les hospitalières lui ayant fait savoir qu'elles ne pouvaient pas l'héberger «attendu qu'elle estoit tourné d'esprit», messieurs les nobles bourgeois de la communauté lui accordèrent 4 s. 2 d. par jour «pour l'ayder à faire subsister sa sœur»<sup>60</sup>. La municipalité agira de même en 1740 à l'égard de Mathieu Hervieux et du cordonnier Jouan Parantoine, tous deux atteints d'un mal incurable – en fait, les écrouelles – et pour cette raison interdits de séjour à l'hôtel-Dieu : pour les aider à vivre, elle leur octroiera la somme mensuelle de 6 liv. 5 s. mais pour une durée limitée de trois mois<sup>61</sup>. En 1741, d'autres (nombreux) habitants solliciteront et obtiendront l'aide précieuse de la communauté de Guingamp. Il est vrai que dès février «la misère [fut] extrême en cette ville» et que le nombre des pauvres ne tarda pas à augmenter<sup>62</sup>. Enfin, signalons la pension mensuelle de 6 liv. 5 s. accordée «durant sa vie» à Claude de la Grève sieur de la Fontaine Blanche, «cy devant greffier de cette communauté», par le gouverneur de l'hôtel-Dieu «sur les biens et revenus des pauvres» : le pauvre homme était en effet «agé, caduc et infirme et hors d'état de pourvoir à ses infirmités»<sup>63</sup>.

<sup>57</sup> Arch. mun. Guingamp, CC 14. Notons que Cherdel ne faisait alors qu'obéir à une ordonnance du juge prévôt (datée du 19 septembre 1642) stipulant que le nommé Épert «seroict nourri et assisté durant sa maladie».

<sup>58</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 9.

<sup>59</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 10.

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> Arch. mun. Guingamp, BB 11 (délibérations des 15 janvier et 25 août 1740).

<sup>62</sup> Le 15 février, le recteur de Notre-Dame, l'abbé de Rays, constatait impuissant que «plus d'un tier de ses paroissiens (étaient) à la veille de mourir de faim», sans compter les maladies qui commençaient à apparaître «parmi les pauvres artisans» (*ibid.*).

<sup>63</sup> *Ibid.*

Tous ces exemples le démontrent amplement : l'aide aux plus nécessiteux de la ville était bel et bien une priorité pour les hommes de la communauté de Guingamp qui, en règle générale, surent témoigner de la compassion à l'égard des démunis pris collectivement ou individuellement.

Ainsi venons-nous de mettre en avant les trois principaux champs d'action de la municipalité guingampaise aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : l'entretien des ponts, portes et pavés de la cité, le logement des gens de guerre et le soulagement apporté aux pauvres malades et indigents qui peuplaient la ville. Trois domaines qui requéraient toute l'attention de la communauté, mais aussi une bonne partie de ses finances. Située à un carrefour de routes très empruntées et ville de garnison, Guingamp était naturellement exposée à tous les aléas qu'entraînaient une telle position géographique et un tel statut. Ses habitants ne tardèrent d'ailleurs pas à s'en rendre compte. Le passage journalier des rouliers et voitures publiques de toutes sortes usait prématurément ponts et pavés ; de son côté, le séjour des troupes armées posait de réels problèmes de place dans une petite ville où nombreux étaient ceux exemptés du casernement ; quant aux malheureux et démunis, leur présence se fit plus pesante encore avec le changement de conjoncture économique intervenu à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et exigea très vite l'intervention de la communauté de ville pour contenir les éventuels excès ou débordements de ces miséreux<sup>64</sup>. Or, face à tant de responsabilités – qui n'étaient cependant pas les seules qu'il devait assumer – le pouvoir municipal n'eut pas toujours les moyens (financiers) de sa politique et dut bien souvent se contenter d'agir à la va-vite, afin de parer au plus pressé, quitte à mécontenter quelques uns et à ne dépenser qu'un minimum d'argent quand la situation aurait réclamé un apport financier de plus grande ampleur. Mais après tout, c'était déjà mieux que ne rien faire !

Annaïg SOULABAILLE  
Docteur en histoire

### RÉSUMÉ

Située à la croisée de plusieurs chemins dont certains fort empruntés et ville de garnison aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Guingamp se trouvait tout naturellement exposée au passage continu des personnes et des marchandises en tous genres ainsi qu'au

<sup>64</sup> C'est ainsi que le 31 mars 1694, conformément à un édit royal, le procureur d'office de Guingamp fit défense à tous les mendiants valides de la ville et des faubourgs de mendier dans la cité, aux portes des églises ni même ailleurs à Guingamp, sous peine de punition. Cet ordre ne pouvant toutefois être sérieusement exécuté sans l'aide d'un «chassegueux», la communauté en nomma un, engagé sur le pied de 60 livres par an (Arch. mun. Guingamp, BB 6).

séjour des gens d'armes, ce qui n'allait pas sans provoquer quelques désagréments tant pour les habitants que pour les membres de la communauté de ville. Ce va-et-vient permanent obligeait les édiles non seulement à veiller à la bonne tenue des ponts, portes et pavés de la cité, mais encore à trouver le nombre suffisant de logements (corrects) susceptibles d'accueillir les troupes d'armes. S'y ajoutait la nécessité de contribuer au soulagement des pauvres, de plus en plus nombreux en ville à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle en raison d'une conjoncture économique difficile qui les rendait du même coup plus réceptifs aux maladies et épidémies.

### ANNEXE

#### Passage des troupes ou gens de guerre à Guingamp aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

(à partir des comptes de miseurs et registres de délibérations)

- 1639 novembre : passage de 250 soldats irlandais pour le service de Sa Majesté.
- 1645 17 février : arrivée de soldats irlandais.
- 1648 27 juillet : étape pour une nuit de 197 soldats espagnols prisonniers de guerre.
- 1651 9 février : dépense pour l'étape de 160 soldats allemands prisonniers de guerre restés deux nuits à Guingamp, logés sous la halle.
- 1668 21 janvier : arrivée d'une compagnie du régiment de Champagne.  
12 mai : arrivée de la compagnie d'infanterie de monsieur de la Boulaye.
- 1675 16 avril : présence pour une journée des régiments de Champagne et de Picardie.  
2 mai : présence pour une journée du régiment de cavalerie de Villars.  
18 mai : présence pour une journée d'une compagnie du régiment de Piémont.  
21 septembre : passage de la compagnie du sieur Desbrouffe du régiment de Picardie.  
26 septembre : arrivée prochaine du duc de Chaulnes avec les troupes royales.  
27 septembre : arrivée prochaine de 37 hommes du régiment d'infanterie irlandaise de Milton commandés par un capitaine et trois lieutenants.  
7 octobre : logement pour une nuit des archers de la maréchaussée.  
8 décembre : arrivée le 9 pour une nuit de quatre compagnies du régiment de Schomberg (avec 69 cavaliers par compagnie).

- 14 décembre : arrivée pour une journée de neuf compagnies du régiment de cavalerie de Saint-Aignan.
- 16 décembre : arrivée de quatre compagnies du régiment d'Ollier dont l'une restera en quartier d'hiver.
- 31 décembre : arrivée pour une journée du régiment de Champagne composé de 25 hommes.
- 1676 4 janvier : passage pour une journée de la compagnie de Duchemin.
- 19 janvier : arrivée de la compagnie de Deslandes du régiment de Picardie.
- passage pour une journée de 40 hommes d'une compagnie d'infanterie de la Reine commandée par Lascamoussier.
- 1678 février : arrivée des capitaines sieurs de Blanchelande et de Cretuille avec leurs compagnies des régiments de Champagne et de Normandie.
- 16 octobre : arrivée du sieur du Terte, lieutenant du capitaine d'Artois.
- 6 novembre : arrivée de quatre compagnies d'infanterie du régiment de Vuinonne, soit au total 4 capitaines, 4 lieutenants, 10 sergents et 160 soldats.
- 18 novembre : arrivée de quatre compagnies d'infanterie des régiments de Normandie, Piémont et Saint-Quentin faisant ensemble 4 capitaines, 4 lieutenants, 10 sergents et 193 soldats.
- 1679 21 mars : passage pour une journée de la compagnie de Braupay du régiment de Picardie.
- 24 mars : passage pour une journée de la compagnie de Villeloy du régiment de Picardie.
- 7 avril : passage pour une journée de quatre compagnies du régiment d'infanterie de Vuinonne.
- 23 août : passage prochain (début septembre) de troupes de soldats.
- 1689 9 mai : arrivée prochaine de cinq compagnies d'infanterie pour un séjour à durée indéterminée.
- 1691 29 décembre : présence de neuf compagnies de cavaliers irlandais de Kilmanoc.
- 1693 3 mars : arrivée de la compagnie de marine commandée par monsieur de la Buelle.
- 15 avril : arrivée prochaine (les 20, 22 et 23 avril) de quatre compagnies de dragons, soit un minimum de 200 hommes et 200 chevaux.
- 18 mai : le marquis de Lavardin (lieutenant général de la province de Bretagne) annonce son arrivée prochaine en compagnie de sa femme, ainsi que de 75 personnes et 40 chevaux.
- 26 novembre : présence de quatre compagnies de marine de 100 hommes chacune.
- Arrivée prochaine de deux autres compagnies.

- 1694 4 avril : arrivée de cinq compagnies de dragons du régiment de Valencay.  
Elles quitteront Guingamp le 1<sup>er</sup> mai suivant.
- 27 mai : arrivée le 30 de deux compagnies de cavalerie du régiment du Plessix.  
arrivée le 31 d'une compagnie de dragons du régiment de Verüe.  
Plusieurs autres doivent suivre...
- 19 juin : arrivée le 22 pour une journée de 220 gentilshommes orléannais.  
arrivée le 6 juillet, pour une durée indéterminée, de 70 gentilshommes de la prévôté et vicomté de Paris.
- 1695 3 mai : cinq compagnies du régiment du Plessix sont restées cinq mois en quartier.
- 13 mai : rassemblement le 18 du ban et de l'arrière-banc de l'évêché de Saint-Brieuc pour y rester en quartier.
- 1696 15 octobre : les troupes alors en quartier représentent un total de 500 hommes (de marine et dragons).
- 25 octobre : passage le 26 de sept compagnies de dragons.
- 1697 30 avril : arrivée le 3 mai du ban et de l'arrière-ban de l'évêché de Tréguier.
- 1<sup>er</sup> juin : arrivée le 2 du régiment de dragons des Aydes composé de onze compagnies et de l'état-major, lequel comprend plus de 60 officiers.
- 1<sup>er</sup> octobre : passage les 20, 21, 25 et 26 septembre dernier de compagnies de dragons du régiment de Zede et de compagnies du régiment d'Oléron.
- 6 novembre : présence de troupes (de marine et dragons) en quartier. La Communauté de Ville note que leur nombre est *«plus grand qu'il n'a été lors de la plus grande guerre»*.
- 1699 septembre : arrivée en quartier des compagnies de Valette et Depoule.
- 1700 18 mai : présence de troupes de soldats arrivées quelques jours plus tôt.
- 1703 30 mai : arrivée le 1<sup>er</sup> juin du régiment de Carman composé de treize compagnies avec leurs officiers et l'état-major.
- 11 octobre : arrivée pour le quartier d'hiver des détachements des compagnies de marine de messieurs de Beaumanoir et de Bercharmorie au nombre de 80 hommes.
- 1704 24 juin : arrivée le 9 juillet de plusieurs gentilshommes de l'évêché de Tréguier.
- 1707 20 juin : présence en quartier d'une compagnie du régiment de dragons de Belabre.

- 9 septembre : arrivée prochaine de la compagnie colonelle de Belabre.
- 1708 27 décembre : arrivée le 16 janvier prochain de la compagnie colonelle de dragons du régiment de Rennes.
- 1709 26 novembre : arrivée prochaine d'une compagnie du régiment de dragons de L'Estinois avec l'état-major.
- 1710 30 mai : arrivée en quartier le 5 juin d'une compagnie du régiment de dragons de Guyenne.
- 17 décembre : arrivée le 21 d'une compagnie du régiment de dragons de Broissia avec l'état-major.
- 1711 20 mars : logement de 150 hommes de milice.
- 13 mai : arrivée le 5 juin d'une compagnie du régiment de dragons de Belabre pour toute la durée de la campagne.
- 23 novembre : arrivée prochaine en quartier d'une compagnie colonelle d'un régiment de cavalerie avec l'état-major.
- 1712 24 mai : arrivée en quartier le 10 juin d'une compagnie d'un régiment de cavalerie.
- 31 octobre : arrivée prochaine en quartier de deux compagnies de dragons de Montauban avec l'état-major.
- 1713 14 décembre : arrivée prochaine en quartier de la moitié d'une compagnie du régiment de cavalerie de Villepreux avec l'état-major.
- 1715 8 mai : arrivée le 11 de neuf compagnies du régiment d'infanterie de Louvigny avec quantité d'officiers.
- 18 octobre : arrivée prochaine en quartier de la compagnie de dragons du régiment de Belabre avec l'état-major.
- 1717 13 septembre : arrivée en quartier le 22 de deux compagnies de dragons.
- 1719 12 mai : logement le 14 de neuf compagnies du régiment de Piémont.
- logement le 28 de neuf compagnies du régiment de Champagne.
- 18 août : arrivée le 3 septembre de trois compagnies d'infanterie.
- 23 octobre : arrivée prochaine en quartier de trois compagnies de cavalerie du régiment de Lénoncourt.
- 1720 26 septembre : arrivée le 7 octobre du régiment de Bourbon cavalerie.
- 1721 22 janvier : passage continuuel de troupes et d'engagés pour la Compagnie des Indes.
- 1726 12 avril : présence en quartier de deux compagnies de cavalerie du régiment de Lorge.
- 1728 10 janvier : présence en quartier de deux compagnies de cavalerie du régiment de Nogent.
- 1729 3 février : présence en quartier de deux compagnies du régiment de cavalerie de Toulouse.
- 26 novembre : présence de plusieurs compagnies de cavalerie.

- 1731 10 avril : passage prochain de six compagnies franches de la marine.
- 1733 30 mai : arrivée en quartier le 23 mai dernier de deux compagnies de cavalerie du régiment de Noailles.
- 1738 30 avril : passage du régiment de Périgord.
- 1739 11 février : présence en quartier de quatre compagnies de cavalerie du régiment de Condé.
- 1744 9 novembre : arrivée prochaine de trois compagnies de cavalerie du régiment de Salus.
- 1748 8 mai : présence de trois compagnies du régiment de Penthièvre.
- 1752 23 février : arrivée prévue en août du régiment de cavalerie d'Enrichemont pour un séjour d'un mois.
- 1779 10 décembre : présence de deux escadrons de dragons du régiment d'Orléans.
- 1780 9 novembre : arrivée le 13 de deux bataillons du régiment d'Anhalt.
- 1780 et 1781 : présence des régiments de Rouergue, d'Anhalt et de la Marche.
- 1784 7 octobre : arrivée en quartier d'une partie du régiment des chasseurs de Pyrénées. Ils quitteront Guingamp le 14 mai 1785.
- 1789 19 juillet : présence en quartier d'un détachement de 200 hommes du régiment royal Picardie cavalerie.
- 6 novembre : présence en quartier d'un détachement du régiment Conti dragons.